



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 09 AVRIL 2015

(valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Guillaume VERNEYRE, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE, Alice GENZEL, Baptiste DAVID,  
 Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés : Pierre MOISSON par Baptiste DAVID, Géraud MOUTARD-MARTIN par Alice GENZEL.

Absents et excusés : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Arnaud DARDON.

### Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu du 09 février 2015 .....	1
2.	Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2014 (DE_2015_11 à DE_2015_21) .....	1
3.	Vote des taux des contributions directes (DE_2015_22) .....	4
4.	Présentation et vote des budgets primitifs 2015 (DE_2015_23 à DE_2015_28).....	4
5.	Consultation de bureau d'études pour les diagnostics accessibilité des ERP (DE_2015_10) .....	9
6.	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique (DE_2015_29) .....	10
7.	Remplacement des lampes à vapeur de mercure (DE_2015_30).....	11
8.	Questions et informations diverses .....	11

### *Ouverture de la séance à 20H30*

Accueil de M. ANTHONY Xavier, Trésorier de Vic-sur-Cère.

#### 1. Approbation du compte-rendu du 09 février 2015

Pas de remarques.

**Pour : 13**

**Contre : 2 (DAVID, MOISSON)**

**Abstention : 0**

#### 2. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2014 (DE\_2015\_11 à DE\_2015\_21)

Présentation par M. le Trésorier de Vic-sur-Cère, M. Xavier ANTHONY. Ces documents retracent l'exécution des dépenses et recettes de 2014.

### Comptes de gestion

M. le Trésorier passe à la présentation des comptes de gestion et affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune.

Son avis :

Thiézac est une grande commune, avec peu d'habitants, un habitat dispersé. Cela contribue à engendrer des charges importantes pour la commune qui limitent l'autofinancement.

Les dépenses engendrées, notamment par les travaux de l'école, ont un peu dégradé la situation financière de la commune mais sans la mettre en danger. La situation financière reste correcte.

Il conviendra de limiter les dépenses en 2015 afin d'améliorer les résultats et reconstituer les réserves.

L'endettement est correct lui aussi mais il faut limiter les emprunts dans les prochaines années.

## Comptes administratifs



**COMMUNE**

*Compte Administratif 2014*

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	55 968,81 €			56 490,19 €	55 968,81 €	56 490,19 €
Opérations de l'exercice	769 748,95 €	460 248,47 €	541 013,43 €	618 303,78 €	1 310 762,38 €	1 078 552,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>825 717,76 €</b>	<b>460 248,47 €</b>	<b>541 013,43 €</b>	<b>674 793,97 €</b>	<b>1 366 731,19 €</b>	<b>1 135 042,44 €</b>
Résultat de clôture	<b>365 469,29 €</b>			<b>133 780,54 €</b>	231 688,75 €	
Restes à réaliser	216 660,00 €	303 796,00 €			216 660,00 €	303 796,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>582 129,29 €</b>	<b>303 796,00 €</b>		<b>133 780,54 €</b>	<b>448 348,75 €</b>	<b>303 796,00 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>278 333,29 €</b>			<b>133 780,54 €</b>	<b>144 552,75 €</b>	

Excédent de 133 780, 54 € affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2015 (compte 1068)



**EAU**

*Compte Administratif 2014*

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		13 903,41 €		2 839,33 €		16 742,74 €
Opérations de l'exercice	6 131,16 €	13 088,00 €	76 630,72 €	82 261,27 €	82 761,88 €	95 349,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 131,16 €</b>	<b>26 991,41 €</b>	<b>76 630,72 €</b>	<b>85 100,60 €</b>	<b>82 761,88 €</b>	<b>112 092,01 €</b>
Résultat de clôture		<b>20 860,25 €</b>		<b>8 469,88 €</b>		29 330,13 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>20 860,25 €</b>		<b>8 469,88 €</b>		<b>29 330,13 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>20 860,25 €</b>		<b>8 469,88 €</b>		<b>29 330,13 €</b>

Excédent reporté en recette d'investissement en 2015 (compte 001)

Excédent reporté en recette de fonctionnement en 2015 (compte 002)



**ASSAINISSEMENT**

Compte Administratif 2014

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29 408,64 €				29 408,64 €
Opérations de l'exercice	92 149,84 €	47 689,53 €	55 166,14 €	51 977,79 €	147 315,98 €	99 667,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 149,84 €</b>	<b>77 098,17 €</b>	<b>55 166,14 €</b>	<b>51 977,79 €</b>	<b>147 315,98 €</b>	<b>129 075,96 €</b>
Résultat de clôture	<b>15 051,67 €</b>		3 188,35 €		18 240,02 €	
Restes à réaliser		15 000,00 €				15 000,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>15 051,67 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>3 188,35 €</b>		<b>18 240,02 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>51,67 €</b>		<b>3 188,35 €</b>		<b>3 240,02 €</b>	

Déficit reporté en dépenses d'investissement en 2015 (compte 001)

Déficit reporté en dépenses de fonctionnement en 2015 (compte 002)



**LOTISSEMENT "Les Cazeaux"**

Compte Administratif 2014

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	52 298,36 €				52 298,36 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	3 851,79 €		3 852,00 €	3 852,00 €	7 703,79 €	3 852,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 150,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 852,00 €</b>	<b>3 852,00 €</b>	<b>60 002,15 €</b>	<b>3 852,00 €</b>
Résultat de clôture	<b>56 150,15 €</b>				56 150,15 €	
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>56 150,15 €</b>				<b>56 150,15 €</b>	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>56 150,15 €</b>				<b>56 150,15 €</b>	

**Vote des comptes de gestion 2014**

**Commune :**

**POUR : 11** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  
**CONTRE : 2** (DAVID, MOISSON)  
**ABSTENTION : 2** (GENZEL, MOUTARD-MARTIN)

**Eau :**

**POUR : 11** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  
**CONTRE : 2** (DAVID, MOISSON)  
**ABSTENTION : 2** (GENZEL, MOUTARD-MARTIN)

**Assainissement :**

**POUR : 10** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  
**CONTRE : 4** (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)  
**ABSTENTION : 1** (PEETERS)

**Lotissement :**

**POUR : 11** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  
**CONTRE : 4** (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)  
**ABSTENTION : 0**

Les comptes de gestion du Trésorier sont validés.

**Vote des comptes administratifs 2014**

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle pendant le vote des comptes administratifs. Pierre TOIRE, 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence. Pas de question, l'assemblée passe aux votes :

<p><b>Commune :</b>  <b>POUR : 10</b> (BOUTET, DARDON, DURVILLE, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  <b>CONTRE : 2</b> (DAVID, MOISSON)  <b>ABSTENTION : 2</b> (GENZEL, MOUTARD-MARTIN)</p>	<p><b>Eau :</b>  <b>POUR : 10</b> (BOUTET, DARDON, DURVILLE, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  <b>CONTRE : 2</b> (DAVID, MOISSON)  <b>ABSTENTION : 2</b> (GENZEL, MOUTARD-MARTIN)</p>
<p><b>Assainissement :</b>  <b>POUR : 9</b> (BOUTET, DARDON, DURVILLE, LACROIX, MOURGUES, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  <b>CONTRE : 4</b> (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)  <b>ABSTENTION : 1</b> (PEETERS)</p>	<p><b>Lotissement :</b>  <b>POUR : 10</b> (BOUTET, DARDON, DURVILLE, LACROIX, MOURGUES, PEETERS, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)  <b>CONTRE : 4</b> (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)  <b>ABSTENTION : 0</b></p>

**Les comptes administratifs sont validés.**

M. le Maire revient dans la salle du Conseil et Pierre TOIRE l'informe des votes.

### 3. Vote des taux des contributions directes (DE\_2015\_22)

Présentation par M. VIAUD Patrick, adjoint aux finances.

Pour les budgets 2015 nous avons limité au maximum les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de reconstituer les réserves financières. Pas de nouvel emprunt en 2015.

Pour les recettes, les dotations de l'Etat sont en baisse (Dotation Globale de Fonctionnement). La Dotation de Solidarité Rurale compense en partie cette baisse.

Si on veut avoir un investissement minimum en 2015, il est nécessaire d'augmenter les recettes des impôts.

Nos taux de taxes d'habitation, taxes foncières sur foncier bâti et non-bâti sont parmi les plus bas du département (communes de la même taille).

Après les différentes commissions finances, nous proposons au Conseil d'augmenter ces taux raisonnablement afin de ne pas priver la commune de recettes dont elle a besoin et ne pas creuser l'écart entre nos taux et ceux appliqués dans le département.

#### Propositions

Taxe d'habitation : passage de 9,31% à 10,05%

Taxe foncière sur le bâti : passage de 16,46% à 17,28%

Taxe foncière sur le non-bâti : passage de 72,48% à 76,10%

Ces augmentations rapporteront à la commune environ 12.000 €.

**Pour : 9** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, MOURGUES, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)

**Contre : 5** (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN, PEETERS)

**Abstention : 1** (LACROIX)

### 4. Présentation et vote des budgets primitifs 2015 (DE\_2015\_23 à DE\_2015\_28 et DE\_2015\_31)

## Commune

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges de gestion générale	210 600, 00 €	002	Excédent fonction. reporté	0, 00 €
012	Charges de personnel	262 744, 00 €	013	Atténuation de charges	8 000, 00 €
023	Virement à l'investissement	0, 00 €	70	Ventes, prestations de services...	47 100, 00 €
65	Autres charges gestion courante	95 464, 33 €	73	Impôts et taxes	221 018, 00 €
66	Charges financières	21 200, 00 €	74	Dotations	279 120, 00 €
022	Dépenses imprévues	9 084, 67 €	75	Autres produits gestion courante	54 400, 00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000, 00 €	76	Produits financiers	30, 00 €
68	Dotations aux amortissements	6 311, 00 €			
014	Atténuation de produit	3 264, 00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>609 668, 00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>609 668, 00 €</b>

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
FNACA	100 €	Comice agricole	360 €
ACCA	350 €	UNSS Vic-sur-Cère	100 €
AAPPMA - Société de pêche	150 €	One Two Tripoux	3 000 €
Amicale laïque	460 €	Donneurs de sang	100 €
Comité des fêtes	610 €	ADAPEI	100 €
Club du Puy des Roses	150 €	ADMR	300 €
Amicale des sapeurs	460 €	Institut d'études occitanes	200 €
Ass jeunes sapeurs pompiers	150 €	Football Club Haut de Cère	800 €
Secours catholique	100 €	Secours populaire	100 €
<b>TOTAL : 7 590 €</b>			

Des réunions régulières des présidents des associations Thiézacoises ont été mises en place par Philippe MOURGUES afin d'échanger et de connaître leurs besoins.

Besoin principal : l'achat de tables et chaises pour la salle des fêtes. Nous avons prévu ces achats au budget 2015 et avec l'accord des associations, ils participent à hauteur de 50% du montant.



Commune de Thiézac

Budget primitif 2015

### Section d'investissement

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES		
			Nouvelles propositions			Nouvelles propositions	
Opérations financières (00)	1641	Remboursement du capital des emprunts	62 000,00 €	10222	FCTVA 2015 (dép. 2014)	105 000,00 €	
	001	Résultat reporté (résultat de clôture en investiss. 2014)	365 469,29 €	001	Résultat reporté (résultat de clôture en investiss. 2014)	0,00 €	
				10226	Taxe d'aménagement	1 000,75 €	
				021	Virement du fonctionn.	0,00 €	
				1068	Affectation du résultat de fonctionnement	133 780,54 €	
				165	Caution	1 000,00 €	
	020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	10251	Dons et legs	3 000,00 €	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 € 429 469,29 €</b>			<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 € 243 781,29 €</b>

FCTVA : notamment suite aux travaux payés pour l'école (sur une TVA payée de 20%, on récupère 15,761%)

Dons et legs : participation des associations pour l'achat des tables et chaises

Opérations non individualisées (000)	2041582	Eclairage Public	4 500,00 €	1641	Emprunt	150 000,00 €	
	2183	Photocopieur	3 300,00 €				
	2158	Outillage	1 500,00 €				
	2184	Mobilier SDF + ext + cantine + école	11 500,00 €				
	21568	Extincteurs	700,00 €				
		<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 € 21 500,00 €</b>			<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 € 150 000,00 €</b>

Photocopieur : nécessaire pour l'école + économies sur les impressions

Outillage : pour les services techniques

Extincteurs : pour le nouveau bâtiment de l'école

Emprunt : solde du prêt de 300.000 € à débloquent sur 2015

La ligne de trésorerie souscrite en 2014, nécessaire à l'attente des subventions de l'école, sera reconduite en mai 2015 pour un an.

Opérations d'ordre					28031-042	Amortissement frais d'études		2 616,00 €	
					2804158-2-042	Amortissement Fds de concours SDEC		2 927,00 €	
					4818-040	Dommage ouvrages école		768,00 €	
					024	Terrain du gîte de Lafon		6 200,00 €	
	TOTAL :			0,00 €	0,00 €	TOTAL :			0,00 €

Opérations d'ordre budgétaire : ne donneront pas lieu à encaissement ou décaissement.

SDEC : Obligation réglementaire d'amortissement des fonds de concours versés au SDEC pour les travaux liés à l'éclairage public.

Dommage ouvrages : souscrite pour les travaux de l'école. Etalement de la charge budgétaire sur plusieurs exercices.

Terrain du Gîte de Lafon : régularisation du foncier.

Opérations patrimoniales (041)	2132	Immobilisations - HLL et modernisation camping		177 281,84 €	2158	Intégration de l'avance		71 197,81 €	
	2135	Immobilisations - HLL et modernisation camping		99 624,52 €	13251	Subventions		205 708,55 €	
TOTAL :			0,00 €	276 906,36 €	TOTAL :			0,00 €	276 906,36 €

Opération menée par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès afin d'obtenir des subventions.

Il s'agit de la constatation budgétaire dans l'actif de la commune de ces nouveaux équipements. Opération neutre (dépenses=recettes)

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES				
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles			
Prog. 10 Colombarium	2313	1ère tranche							
TOTAL du programme :			0,00 €	0,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	0,00 €

Sera réalisé si cela s'avère possible en fin d'année grâce aux dépenses imprévues.

Prog. 11 Accessibilité et PAVEP	2031	Etude accessibilité		3 500,00 €					
	2313	PAVEP Mise en sécurité des abords de l'école 1ère tranche		20 820,00 €	1323-1342	FEC 2015 Amendes de police		4 901,00 € 5 205,00 €	
TOTAL du programme :			0,00 €	24 320,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	10 106,00 €

Accessibilité des bâtiments communaux : étude obligatoire.

PAVEP : Plan d'Accessibilité des Voies et Espaces Publics : mise en sécurité des abords de l'école (pose de potelets, cheminement piéton, aménagement du stationnement de l'autre côté de la route)

Prog. 12 Plan de prévention des risques	2031	Etude de trajectoire des blocs		7 200,00 €	1341	DETR		1 800,00 €	
TOTAL du programme :			0,00 €	7 200,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	1 800,00 €

Début de la procédure.

Prog.17 Batiments communaux	2315	Isolation - charpente	1 500,00 €		1323-1328	Conseil Général Total	9 000,00 € 684,00 €		
	2315	Chenaux		8 250,00 €					
	2313	Couverture escalier école		6 500,00 €					
	2315	Isolation des fenêtres de la salle d'activité		2 100,00 €					
TOTAL du programme :			1 500,00 €	16 850,00 €	TOTAL du programme :			9 684,00 €	0,00 €

Chenaux : du bâtiment de la mairie donnant sur la cour de l'école et sur la rue (URGENT)

Couverture escalier de l'école : indispensable pour sécurité et confort

Isolation des fenêtres de la salle d'activité : 6 petites fenêtres en hauteur en châssis fixe.

Prog. 18 Constuction cantine rénovation école	2315	Travaux	204 900,00 €		1323	Conseil Général	120 000,00 €		
					1341	DETR	149 000,00 €		
					1328	Réserve parlementaire	15 000,00 €		
TOTAL du programme :			<b>204 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	TOTAL du programme :			<b>284 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Prog. 22 PLU-ZPPAUP	202	PLU - ZPPAUP	6 500,00 €		1321	Etat	10 112,00 €		
TOTAL du programme :			<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	TOTAL du programme :			<b>10 112,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Prog. 26 Patrimoine	2315	Fontaine de Lagoutte	3 760,00 €						
TOTAL du programme :			<b>3 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	TOTAL du programme :			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Prog. 30 Eglise Saint Martin	2315	Restauration du retable			1323	Conseil Général			
			2315	Etude préalable					
					2315	Vitreaux	1 400,00 €		1323
			2315	Christ aux liens			11 000,00 €		1321
									1323
					1322	Conseil Régional			
TOTAL du programme :			<b>0,00 €</b>	<b>12 400,00 €</b>	TOTAL du programme :			<b>0,00 €</b>	<b>6 405,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	216 660,00 €	788 645,65 €
	<b>1 005 305,65 €</b>	

<b>TOTAL RECETTES</b>	303 796,00 €	701 509,65 €
	<b>1 005 305,65 €</b>	

Budget très prudent où les dépenses sont limitées au maximum.

Pour : 10 (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)

Contre : 4 (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)

Abstention : 1 (PEETERS)

## Budget annexe de l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2015		Prévisions 2015
Amortissement des réseaux	6 801,00 €	Reprise résultat CA 2014	8 469,88 €
Intérêts des prêts	0,00 €	Produit eau	37 000,00 €
Reversement commune	10 000,00 €	Produit taxes	21 100,00 €
Charges générales	49 500,00 €	Produit travaux / compteurs	2 000,00 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €	Redevance assainissement	21 000,00 €
Virement à l'investissement	0,00 €	Produits divers	0,00 €
Revers Redev Pollution	12 300,00 €	Reprise subv. d'invest.	333,00 €
Non-valeur	1 000,00 €		
Dépenses imprévues	301,88 €		
<b>TOTAL</b>	<b>89 902,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 902,88 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2015	Restes à réaliser	Prévisions 2015
Remboursement prêts		0,00 €	Reprise résultat CA 2014	20 860,25 €
Reprise subv. d'invest.		333,00 €	Amortissement des réseaux	6 801,00 €
Opérations non individualisées			Virement du fonctionnement	0,00 €
2315-000 - Travaux		14 000,00 €	FCTVA 2015 (dép. 2014)	900,00 €
2156-000 - Travaux		12 476,25 €		
Etude protection des captages			Conseil Général (25%)	1 248,00 €
Travaux sur chateaux d'eau		3 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>29 809,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 809,25 €</b>

Travaux sur châteaux d'eau : concerne l'étanchéité des châteaux de Niervèze et de Salilhes

Opérations non individualisées : provision pour des travaux éventuels et nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Budget annexe de l'assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Prévisions 2015	RECETTES	Prévisions 2015
Reprise résultat CA 2014	3 188,35 €	Reprise résultat CA 2014	0,00 €
Amortissement du réseau	25 436,00 €	Produits redevance	27 000,00 €
Intérêts des prêts	20 596,24 €	Subvention commune	29 000,00 €
Charges générales	15 100,00 €	Divers (Agence de bassin...)	2 000,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Amortiss. subv. d'invest.	6 412,00 €
Virement à l'investissement	0,00 €		
Revers redev. modern. rés.	0,00 €		
Dépenses imprévues	91,41 €		
<b>TOTAL</b>	<b>64 412,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 412,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2015	Restes à réaliser	Prévisions 2015
Reprise résultat CA 2014		15 051,67 €	Amortissement réseau	25 436,00 €
Remboursement prêts		18 732,56 €	Reprise résultat CA 2014	0,00 €
Amortiss. Subv. d'invest.		6 412,00 €	Virement du fonctionnement	0,00 €
Opérations non individualisées			Emprunt	
2315-000 - Travaux		5 239,77 €	FCTVA 2015 (dép. 2014)	10 000,00 €
2156-000 - Travaux		5 000,00 €	Excédent fonct. Capitalisé	0,00 €
			Conseil Général (20%)	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 436,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 436,00 €</b>

Opérations non individualisées : provision pour des travaux éventuels et nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (PEETERS)

## Budget annexe du lotissement « Les Cazeaux »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2015		Prévisions 2015
Etudes et prestations de service	10 000,00 €	Ventes de terrains aménagés	0,00 €
Travaux de viabilisation	0,00 €		
Publicités, publications...	0,00 €		
Opérations d'ordre			
Sortie de stocks		Constitution de stocks	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Restes à réaliser	Prévisions 2015	Restes à réaliser	
		2015	2015	
Déficit antérieur reporté		56 150,15 €	Emprunt	66 150,15 €
Opérations d'ordre				
Opération d'ordre de section à section		10 000,00 €	Opération d'ordre de section à section	
<b>TOTAL</b>		<b>66 150,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 150,15 €</b>

Nous devons prendre la décision cette année concernant la continuité ou non de cette opération.

**Pour : 10** (BOUTET, DARDON, DURVILLE, FEL, LACROIX, MOURGUES, RISPAL, TOIRE, VERNEYRE, VIAUD)

**Contre : 4** (DAVID, GENZEL, MOISSON, MOUTARD-MARTIN)

**Abstention : 1** (PEETERS)

### 5. Consultation de bureau d'études pour les diagnostics accessibilité des ERP (DE\_2015\_10)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes doivent établir un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Pour cela il est nécessaire de réaliser des audits d'accessibilité sur tous les bâtiments recevant du public afin de connaître les travaux nécessaires à réaliser pour la mise aux normes des bâtiments.

Il précise qu'une consultation de bureaux d'études a été réalisée du 09 décembre 2014 au 09 janvier 2015. Trois bureaux d'études ont été consultés, il s'agit de : SINTEC - H3C ENERGIES - ACCESMETRIE. Les trois bureaux ont remis une offre.

Suite à l'ouverture des offres par la commission d'appel d'offres en date du 27 janvier 2015, et à la réalisation d'un tableau d'analyse des offres, celle du bureau ACCESMETRIE pour un montant de 2900,50€ HT, a reçu la meilleure note.

**Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres** et en application de l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec le bureau d'études ACCESMETRIE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le bureau ACCESMETRIE pour un montant de 2900,50€ HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 6. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique (DE\_2015\_29)

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Thiézac a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Thiézac, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

### Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Thiézac au groupement de commandes précité pour :
  - L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
  - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **PREND ACTE** que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Thiézac, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Thiézac.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 7. Remplacement des lampes à vapeur de mercure (DE\_2015\_30)

Les foyers d'éclairage public à vapeur de mercure présentent, le plus souvent, des signes de vétusté caractérisés.

La fabrication de ces appareillages a été interrompue définitivement. Pour le département du Cantal, le Syndicat d'Energies du Cantal (SDEC) a donc décidé de remplacer tous ces points d'éclairage par des allumages au sodium sur un programme de quatre ans environ. Sur Thiézac, environ 125 lampes à vapeur de mercure.

Le passage progressif au sodium, et à terme certainement aux LED, permettra des économies d'énergies substantielles. Le coût moyen par point lumineux est évalué à 250 €.

Il est proposé, pour l'exercice 2015, de remplacer 20 points lumineux pour assurer les dépannages sur les foyers à vapeur de mercure défectueux.

Le coût supporté par la commune pour l'année 2015 sera donc de 5000 €.

**Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** le remplacement de 20 points lumineux pour 2015.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 8. Questions et informations diverses

- **ERDF** : les travaux concernant la restructuration du réseau en souterrain du Lioran à Vic-sur-Cère sont repoussés à 2016.
- **Courrier des riverains du ruisseau de Romany** : lecture du courrier reçu le 07 avril 2015 (courrier consultable en mairie)  
Le Maire explique que les employés n'ont pas dégradé des parois du ruisseau, ils ont enlevé un mur qui menaçait de tomber et risquait d'obstruer le ruisseau. Il a été convenu lors d'une précédente commission travaux de faire un enrochement à cet endroit mais nous devons attendre que le niveau de l'eau soit au plus bas.  
Concernant le risque d'inondation : l'aléa existe et on n'y peut rien. Seules choses à faire pour réduire les risques : surveiller et entretenir le ruisseau. Mais on ne supprimera pas l'aléa et on ne peut pas promettre qu'il n'y aura pas de nouvelle inondation.
- **Démissions** : Mme Alice GENZEL donne lecture à M. le Maire d'un courrier de démission de quatre élus : Baptiste DAVID, Alice GENZEL, Pierre MOISSON, Géraud MOUTARD-MARTIN (courrier consultable en mairie). Leur démission s'applique immédiatement.
- **Football Club des Hauts de Cère** : Philippe MOURGUES annonce qu'il travaille actuellement avec Nicolas LACROIX à la création d'un nouveau club de foot avec Saint-Jacques-des-Blats. Assemblée Générale constitutive le 18 avril 2015 à 18h00. Ils recherchent des bénévoles.
- **Concours des maisons fleuries** : Patrick Viaud annonce que cette initiative est relancée cette année. Nous recherchons des sponsors.

## Questions du public

- **M. et Mme COUDOUEL** : concernant la réparation de leur grillage endommagé par les employés communaux, M. le Maire précise que le grillage endommagé par inadvertance sera remplacé.

**Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.**